

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

N° 2025 E 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 28 avril 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 22 avril 2025 s'est réuni le lundi 28 avril 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à DUBRANA Didier, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FIGUEIRA Muriel à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.09

Complément de la tarification des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), de la Restauration Scolaire et de l'Accueil Jeunes

La Ville de Marmande accueille régulièrement dans ses CLAE, à la Restauration scolaire ou à l'Accueil Jeunes, des enfants placés par le Département du Lot-et-Garonne dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) auprès d'organismes socio-médicaux ou d'assistants familiaux.

Afin d'harmoniser les règles de calculs de tarifs pratiqués jusqu'à présent et de favoriser l'inclusion de ces enfants, il est proposé d'appliquer un tarif unique équivalent au :

- Tarif plancher pour les CLAE et la Restauration scolaire

En 2025, il est fixé à :

- 0.22€ par présence (matin, midi et soir) pour le CLAE
- 1.25€ par repas pour la Restauration Scolaire

Pour rappel, ces tarifs sont susceptibles d'évoluer tous les ans en fonction des augmentations de tarifs fixées par décision de M. le Maire, conformément à la délibération n°2017/J/34.

- Tranche 1 soit QF inférieur à 900 pour l'Accueil Jeunes

Ainsi,

- ✓ *Considérant l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ✓ *Considérant la délibération du conseil municipal n°2017/J/34 du 11 décembre 2017 décidant d'un nouveau mode de calcul des services périscolaires : restauration scolaire et des séances CLAE,*
- ✓ *Considérant la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ✓ *Considérant la décision n°2024.034 portant augmentation des tarifs de la Restauration Scolaire et des Centres de loisirs associés à l'école (CLAE)*
- ✓ *Considérant la délibération 2020.J.42 du 14 décembre 2020 fixant les modalités de tarification de l'Accueil Jeunes*

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide de la mise en place d'un tarif unique équivalent au tarif plancher ou tarif tranche 1 pour l'accueil des enfants placés auprès d'organismes socio-médicaux ou d'assistants familiaux.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents visant à mettre en œuvre la présente délibération

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30
Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 28 avril 2025

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05.05.2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05.05.2025.

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

